Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

de la séance du conseil municipal **du mardi 13 décembre 2022 à 19h30**

Le treize décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA *(arrivée au point 3)*, Céline MIEHE, Anne MANDRAS, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK.

Membres excusés :

Frédéric BRENDER, procuration donnée à Jean-Marc PILOT
Bernard RAILLARD
Guillaume SEVIN

La presse est présente.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Agnès TARTRAT, décédée le 10 novembre dernier.
Agnès TARTRAT fut conseillère municipale de 2001 à 2014 mais aussi membre de la MJC.
M. le Maire précise que les pensées des élus vont à la famille.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022**
3. **Création d'un lotissement - Rue de Rumersheim**
4. **Aménagement du parc situé rue de l'Est**
5. **Zone d'activité - Vente de terrain**
6. **Vente de parcelles communales à la société Forézienne**

7. Décision modificative n°5 - Exercice 2022 - Budget principal
8. Décision modificative n°6 - Exercice 2022 - Budget principal
9. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023
10. Attribution d'une aide financière - Coopérative scolaire de l'école maternelle de Bantzenheim
11. Fixation des taxes et redevances communales
12. Recrutement de vacataires
13. Adhésion au service commun « Secrétariat de mairie itinérant » de Mulhouse Alsace Agglomération
14. Convention de mutualisation du camion nacelle
15. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement année 2021
16. Délégation de service public conclue avec la SPLEA - Convention de refacturation des charges 2019 pour l'extrascolaire et reversement des recettes
17. Délégation de signature : information
18. Informations communiquées par les Adjoints
19. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Vanessa MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation, approuve le procès-verbal du 25 octobre 2022.

POINT N° 3
Création d'un lotissement – Rue de Rumersheim

Arrivée de Mme Linda MANA

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe qu'en vertu des dispositions gouvernementales actuelles visant à réduire les surfaces constructibles (loi ZAN), il est opportun de réaliser un lotissement dans ce qui reste à lotir rue de Rumersheim.

Il s'agit des parcelles cadastrées :
- section 5 parcelle 27, d'une contenance de 1 357 m², soit 13.57 ares
- section 5 parcelle 28, d'une contenance de 1 321 m², soit 13.21 ares
- section 5 parcelle 189, d'une contenance de 1 147 m², soit 11.47 ares
- section 5 parcelle 190, d'une contenance de 1 113 m², soit 11.13 ares
- section 5 parcelle 205, d'une contenance de 2 717 m², soit 27.17 ares
- section 5 parcelle 304, d'une contenance de 295 m², soit 2.95 ares
- section 5 parcelle 305, d'une contenance de 288 m², soit 2.88 ares

Soit un total de 82.38 ares.

Mme Edith ZANINETTI projette un plan afin de pouvoir situer le projet.

Deux promoteurs immobiliers ont fait une offre pour l'achat des terrains communaux.

- **PROPOSITION CREDIT MUTUEL / Aménagement Foncier**

Il nous propose une offre de prix de 4 400 € de l'are, soit un total de 362 472 € si l'ensemble des parcelles peuvent être intégrées dans le projet puisque c'est toujours subordonné à l'accord des autres propriétaires de la zone. À cette offre de prix viendront se déduire les coûts de démolition du bunker situé section 5 parcelle 205 et éventuellement d'autres frais liés à une éventuelle dépollution du site.

Mme Anne MANDRAS souhaite savoir ce que représente la zone hachurée en rouge.

Mme Edith ZANINETTI informe que normalement il y a un échange de terrain qui doit se faire servant uniquement à une zone verte (éventuellement une aire de jeux).

Mme Anne MANDRAS précise qu'elle apparaissait déjà différemment.

Mme Edith ZANINETTI ajoute que les voiries ou les zones qui ne sont pas construites apparaissent ainsi.

M. Dominique RUEFF demande si on peut voir où est la casemate représentant un obstacle ?

Mme Edith ZANINETTI précise qu'elle n'apparaît pas sur les plans. Dans le projet du Crédit Mutuel on trouve, en habitat individuel : 35 logements, en habitat intermédiaire (petits immeubles) : 36 logements, espaces verts : 548 m², voirie : 3 635 m² sachant que cette dernière sera rétrocédée à la commune.

M. Thierry SALTZMANN s'interroge sur le collectif intermédiaire dont il est question et souhaite connaître le nombre d'étages.

Mme Edith ZANINETTI précise que l'aménageur est obligé de rester sur une hauteur de 12 m au maximum (R+1+combles) donc trois niveaux, les sous-sols n'étant pas comptés.

Mme Erika HELM-KUPPEK demande si le bunker fait partie des Monuments Historiques ?

Il lui est précisé que non.

- **PROPOSITION NEOLIA**

Cette deuxième offre tient compte de la même surface : 8 238 m² les mêmes parcelles de la commune, opération portant sur un total de 18 247 m² ; voirie 16% (2852 m²) à rétrocéder.
La prévision est de 39 lots avec 21 maisons individuelles et 18 maisons jumelées.
6 500 € l'are, ce qui fait un montant total de 535 470 €.

M. Thierry SALTZMANN demande si 6 500 € est un prix moyen ?

Mme Edith ZANINETTI confirme que c'est le prix moyen que l'aménageur donnerait pour le lotissement, sachant que le Crédit Mutuel offre 4 400 €.
Il s'agit de se mettre d'accord pour savoir si on veut vendre les terrains communaux et à qui, tout en espérant que les autres propriétaires fonciers suivront afin que nous puissions faire une opération globale sur cette surface.

M. Thierry SALTZMANN demande si, une fois le terrain vendu, la commune aura encore un droit de regard sur le type de constructions ou sur le programme ?

Mme Edith ZANINETTI explique que les aménageurs sont obligés de respecter ce qu'il y a dans le PLU mais qu'il n'y aura pas de droit de regard puisqu'il s'agit d'un lotissement privé.

M. Thierry SALTZMANN évoque la difficulté à se projeter vu l'implantation assez sommaire donnant un vague aperçu du lotissement.

Mme Edith ZANINETTI précise que concrètement les aménageurs sont de toute manière obligés de respecter ce qu'on leur demande au niveau législatif, soit les vingt habitants à l'hectare, (SCOT) mais pour l'instant il ne s'agit que de projets.

M. Pierre REMY demande si on sait combien il restera de terrains disponibles en zone à urbaniser après cette opération ?

Mme Edith ZANINETTI indique qu'il restera à peu près trois hectares, mais qu'il ne s'agit pas d'un chiffre précis.

Mme Claire RADZUWEIT précise qu'il est juste un peu difficile de se prononcer sur de tels chiffres en deux minutes sans savoir à quoi ça correspond. Il y a une différence de 2 000 € l'are mais est-ce qu'on a la qualité du produit à la clé ?

M. le Maire répond que les éléments ont été présentés On connaît les deux sociétés On connaît NÉOLIA qui a déjà fait des lotissements, le Crédit Mutuel également, à Ottmarsheim.

M. Pierre REMY ajoute qu'il y a des cahiers de charges. Il faut noter qu'il s'agit de terrains à urbaniser induisant tous les travaux de viabilisation.

Mme Edith ZANINETTI ajoute qu'effectivement il y a des cahiers de charges et les entreprises doivent s'y tenir. Les permis de construire ne sont plus instruits par la mairie et il y a beaucoup de nouvelles réglementations à respecter, d'ordre thermique et écologique entre autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **donne un avis favorable pour la création d'un nouveau lotissement situé rue de Rumersheim à Bantzenheim ;**
- **approuve la cession des parcelles ci-dessus à la société NEOLIA au tarif de 6 500 euros l'are, soit un montant de 535 470 € TTC ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 4
Aménagement du parc situé rue de l'est

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que pour le parc de jeux tout le monde a eu l'information jointe à la convocation, faisant part du programme d'aménagement qui a déjà été présenté en commission technique. Pour le moment c'est un dossier de travail pour lequel un certain nombre de devis ont été demandés. Il sera aussi présenté au conseil des enfants qui auront aussi leur mot à dire pour le choix des jeux. Le projet vous est présenté pour obtenir un accord pour son lancement et établir les dossiers de demande de subventions.

M. le Maire tient juste à rajouter qu'on mettra ce dossier en commun avec le conseil municipal des jeunes qui participera également aux différents projets qui vont être soumis.

Mme Edith ZANINETTI informe que des fournisseurs ont soumis des propositions pour des jeux et également pour des variantes. Les enfants feront leur choix, dans les styles qui leur conviennent et dans la fourchette des prix prévus. Des demandes de subventions ont été faites auprès de plusieurs organismes mais pour pouvoir monter ces dossiers il fallait un projet avec des offres de prix. Ce dossier a été mis à l'ordre du jour pour qu'il soit approuvé ; il serait inutile de continuer à y travailler s'il ne devait pas l'être.

Mme Céline MIEHE demande de qui vient la proposition de faire une zone de jeux d'eau ?

Mme Edith ZANINETTI répond que c'est M. Fabrice WINTZER qui a visité plusieurs parcs et contacté un fournisseur qui a fait une proposition. Les enfants jouent beaucoup dans la fontaine sur la place, on les voit dans l'eau et on pense que cela pourrait fortement leur plaire.

Mme Céline MIEHE souhaite savoir s'il s'agira d'un circuit fermé avec des traitements comme à la piscine ou si c'est l'eau potable qui sera pompée et rejetée dans les eaux usées.

Mme Edith ZANINETTI explique qu'un puits se trouvant à proximité de la zone va être utilisé. L'eau repartira dans le circuit normal. Traiter l'eau reviendrait beaucoup trop cher. Divers organismes interviendraient (de droit ou de manière réglementaire) pour vérifier la qualité de l'eau, etc.

M. Daniel GODINAT ajoute que ce point avait été évoqué en commission technique et vu la complexité du pompage de l'eau, son stockage, la filtration et la réinjection, il sera beaucoup plus simple d'avoir un sous-sol filtrant. L'eau rejetée sera filtrée à nouveau naturellement en redescendant dans la nappe. Il nous resterait à charge le coût de l'énergie due au pompage, c'est tout.

Mme Céline MIEHE s'inquiète vu l'annonce faite, pour l'année prochaine, de la suppression des suspensions après les lampadaires pour éviter de gâcher l'eau en été alors qu'est proposée une zone avec des jeux d'eau qui fonctionnerait sur cette même période, sur un terrain complètement à découvert et dont le sol serait artificialisé (béton, synthétique, ou autre matériau...).

Mme Claire RADZUWEIT avoue avoir été très surprise en voyant le projet de 200 à 250 m^2 de jeux d'eau. Elle se dit que c'est utilisable une saison, qu'en fait-on après ? Pour le revêtement béton, elle trouve que ce n'est pas dans l'air du temps puisqu'on parle tout le temps d'écologie, on nous demande de faire attention à l'eau, de mettre des matériaux réutilisables. Ces structures doivent être en métal avec des parties plastiques. Il faudrait s'appuyer sur des exemples de ce qui a été proposé au « Landesgartenschau» avec des structures en bois,

renouvelables. Aujourd'hui ça va plaire aux enfants mais que va-t-on faire dans vingt ans de tout ça ?

Mme Edith ZANINETTI précise qu'elle avait été invitée à l'inauguration de la plaine de jeux à Morschwiller. Ils ont acheté une voiture en bois qui a coûté 22 000 € pas plus écologique ni économique que d'autres. Ils ont recherché des troncs dans la forêt, ils ont fait des adaptations. Il ne faut pas oublier que ces structures doivent être contrôlées et mises aux normes chaque année.

Mme Claire RADZUWEIT se demande comment ils font en Allemagne et rajoute qu'Ottmarsheim dispose également d'une aire de jeux complètement en bois.

Mme Céline MIEHE rappelle que juste avant, il était question du lotissement pour lequel il fallait mettre du vert, être écologique ce qui ne correspond pas à ce jeu d'eau alors qu'on parle de restrictions, ce projet de 200 m^2 pour 4 mois dont le prix affiche 305 000 € la met mal à l'aise.

Mme Edith ZANINETTI informe que le jeu est aussi évolutif et que tout ne sera pas mis en place de suite, mais complété chaque année. Mais la surface doit être prévue au départ.

Mme Céline MIEHE formule juste encore une remarque quant à ce qui la choque dans la présentation du projet, c'est qu'il n'y en ait qu'une seule, faite en interne et souhaite savoir s'il est possible de faire appel à un architecte paysagiste qui serait en mesure de faire plusieurs propositions pour sortir d'une prolongation de ce qui a déjà été réalisé, être dans l'innovation et l'air du temps. Il faut se faire conseiller par un professionnel.

Mme Edith ZANINETTI demande où il y a déjà un City Parc à Bantzenheim ? Il est dans le projet et c'est innovant.

Mme Céline MIEHE indique que les City Park existent déjà depuis quelques années dans d'autres communes et que Bantzenheim est juste un peu en retard.

Mme Edith ZANINETTI précise qu'il y a des choses qui ont évolué, ce qui est proposé aussi sont les dernières moutures des fabricants de jeux.

Mme Céline MIEHE ajoute qu'à Bantzenheim on ne fait que consulter des catalogues avec des produits et on ne voit pas les projets dans leur globalité. À un moment donné il faut faire intervenir un professionnel qui va avoir une vision globale de la zone d'activité et de loisirs des habitants et qui va faire plusieurs propositions ce qui permettra de mieux s'orienter et de ne pas se figer sur un seul type de schéma, un seul type d'agrès métallique ou de zone complétement découverte et dénudée que serait une zone d'animation aquatique. Selon certains échos, les habitants aspirent à plus d'ombre, plus de végétaux, plus de naturel et moins de béton dans le parc des enfants.

Mme Edith ZANINETTI informe qu'il s'agit avant tout d'une proposition pour avoir une base de travail et obtenir des subventionnements. Après comme cela a déjà été dit ce n'est pas un projet figé, si la majorité du conseil décide que les jeux d'eau ne sont pas d'actualité, on peut revoir le projet, mais il était primordial de partir sur une base pour pouvoir lancer les demandes.

Mme Céline MIEHE précise que ce qui la dérange c'est le manque d'état des lieux, qu'on ne liste pas les besoins actuels, ce qui émanerait aussi éventuellement de la population, et pas juste sur les constatations de ce qui se fait aux alentours. Trois propositions laisseraient à chacun le choix de s'exprimer.

Mme Edith ZANINETTI a déjà pris contact avec les représentants d'un cabinet spécialisé, vu à Morschwiller, en leur laissant ses coordonnées pour qu'ils nous amènent des informations mais ils n'ont jamais rappelé.

Mme Erika HELM-KUPPEK intervient pour demander si un contact a été pris avec le périscolaire, pour voir leurs besoins et avoir leur avis.

Mme Edith ZANINETTI indique avoir bien précisé qu'il s'agit d'un projet, non définitif. Des zones sont prévues pour accueillir des jeux autour du périscolaire et les enfants seront consultés aussi.

M. le Maire rappelle que ce n'est qu'un projet. Rien n'est figé. Il n'y aura absolument pas de bétonisation. Autour des jeux on va mettre le système « Landesgartenschau» c'est-à-dire des copeaux de bois. Il n'y aura plus de caoutchouc.
Par ailleurs, nous avons réceptionné le courrier d'une jeune fille qui souhaitait tout simplement une balançoire. Il lui a été répondu que cela se ferait. Rien ne nous empêche d'aller voir sur d'autres sites. Le principe de ce soir est uniquement de savoir si oui ou non on se lance dans ce projet de parc. Il y a des idées fabuleuses qui sont tombées lors de la réunion du conseil des jeunes, de l'ordre de celles que nous n'aurions pas eues.

Mme Claire RADZUWEIT souhaite savoir, étant donné que les enfants auront le choix des jeux, à quel moment ils interviennent dans le vote.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'en fait on leur a dit qu'ils pourraient intervenir dans le choix des jeux, mais que 4 ou 5 projets différents vont leur être proposés. Les enfants vont peut-être faire des choix que n'auraient pas faits les adultes. Ce sont eux qui choisissent parce que ce sont eux qui jouent. Il est sûr qu'il faut les guider. On leur proposera aussi des univers différents et là leur choix se portera sur l'univers en question. Et comme il faut penser à tout le monde, ils seront encouragés aussi à demander à leurs petits copains.

Mme Linda MANA demande pourquoi il faut l'accord de tous pour se lancer dans le projet du parc. Il semble que cela avait déjà été décidé en amont. Mme Linda MANA rebondit aussi sur les propos de Céline ou de Claire, abondant dans le même sens.

M. Dominique RUEFF revient sur l'idée qui a été élaborée de longue date ; on en a parlé mais ça n'a pas été voté. Aujourd'hui on propose de voter, de refaire cette structure qui en a plutôt besoin. On ne fait que valider ce dont on a discuté dans les couloirs jusqu'à présent.

Mme Linda MANA précise que comme c'était dans le programme du budget, cela voulait dire que c'est acté et souhaite savoir si c'est bien le cas.

M. le Maire précise que c'est effectivement acté mais qu'il faut prendre une délibération.

Le projet a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **donne un avis favorable pour le projet de l'aménagement du parc ;**
- **sollicite une subvention de la Région Grand Est et de la CEA ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

POINT N° 5
Zone d'activité – Vente de terrain

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle au conseil municipal que, lors de la vente des terrains communaux à la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN-SUD, pour la création d'une zone d'activité, transférée à la M2A, il a été spécifié dans l'acte notarial que les ventes de lots aux porteurs de projets se feront en concertation avec la commune.

Ainsi, la société LAVCAR souhaite se porter acquéreuse d'un lot pour l'installation d'une station de lavage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **donne un avis favorable à la réalisation de cette vente.**

POINT N° 6
Vente des parcelles communales à la société Forézienne

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que M. Christian SENEGAS de la société Forézienne a fait une demande d'acquisition de parcelles communales, pour y implanter son activité.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section 44 parcelle N°306, d'une contenance de 148 m^2, soit 1,48 ares
- section 44 parcelle N°307, d'une contenance de 189 m^2, soit 1,89 ares
- section 44 parcelle N°308, d'une contenance de 1042 m^2, soit 10,42 ares
- section 44 parcelle N°309, d'une contenance de 1250 m^2, soit 12,50 ares
- section 44 parcelle N°310, d'une contenance de 656 m^2, soit 6,56 ares
- section 44 parcelle N°311, d'une contenance de 794 m^2, soit 7,94 ares
- section 44 parcelle N°312, d'une contenance de 640 m^2, soit 6,40 ares
- section 44 parcelle N°313, d'une contenance de 780 m^2, soit 7,80 ares
- section 44 parcelle N°314, d'une contenance de 1250 m^2, soit 12,50 ares
- section 44 parcelle N°315, d'une contenance de 1530 m^2, soit 15,30 ares
- section 44 parcelle N°227, d'une contenance de 314 m^2, soit 3,14 ares

Soit un total de 85,93 ares.

L'entreprise, actuellement implantée dans la région de Strasbourg et dans la Loire, souhaite développer son activité.

Mme Edith ZANINETTI informe que le prix a été négocié à 2 000 € l'are, ce qui représenterait un total de 171 860 € pour cette entreprise qui fabrique des produits destinés aux industries du bois et souhaite construire un bâtiment d'environ 2 640 m^2 avec un auvent pour pouvoir rester dans les chiffres du COS de 0,25 applicable à la zone.

M. Pierre REMY intervient pour demander s'il s'agit d'un prix HT ou TTC. Mme Edith ZANINETTI informe qu'il s'agit d'un prix TTC.
Mme ZANINETTI avait téléphoné au préalable de la négociation à Mme KARCH pour avoir une idée de prix des terrains avoisinants dans la zone d'activité. Le terrain concerné n'étant pas viabilisé, il y aura un surcoût de viabilisation. De plus, il convient de tenir compte du COS qui s'applique et qui limite les possibilités de construction. À la clef, il y aura une vingtaine d'emplois sur le site.

M. le Maire informe le conseil que le patron de l'entreprise, M. SEGENAS, s'était d'abord adressé à Mme KARCH qui s'occupe des zones d'activité pour la M2A ; elle l'a redirigé vers Bantzenheim où il a été reçu pour lui montrer l'emplacement proposé, les alentours et le réseau routier. Il s'agit d'approuver ou non cette vente de 171 860 € TTC pour une surface totale de 85,93 ares.

Le plan d'implantation a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la cession des parcelles ci-dessus à 2 000 € l'are, soit un montant de 171 860 € TTC ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 7
Décision modificative n°5 – Exercice 2022 – Budget principal

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2022 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Dépenses d'investissement

Chapitre 21	Immobilisations en cours	Compte 2128	- 200 000 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles	Compte 2315	+ 200 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 8
Décision modificative n°6 – Exercice 2022 – Budget principal

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2022 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014	Atténuations de produits	Compte 73916	50 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013	Atténuations de charges	Compte 6419	6 000 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	Compte 6459	35 000 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	Compte 7788	9 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 9
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal, selon le tableau suivant qui a été joint à l'ordre du jour :

Budget principal Ville		
Chapitres	Crédits votés au B.P 2022	Crédits autorisés avant vote du B.P 2023 (25% des crédits)
21 – Immobilisations corporelles	2 000 000.00 €	500 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	710 000.00 €	177 500.00 €
27 – Travaux en cours	456 000.00 €	114 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **autorise le maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, selon le tableau de répartition figurant dans la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 10
Attribution d'une aide financière à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Bantzenheim

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe les élus qu'une enseignante de l'école maternelle de Bantzenheim, a sollicité une subvention de la commune pour un projet de sortie scolaire « nature à travers les saisons ».

Ce projet se déroulera à la maison de la nature du vieux Canal à Hirtzfelden. Il permettra aux enfants de prendre conscience des changements dans leur environnement, de prendre du plaisir à l'observer, à le toucher, à le sentir et à en parler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **approuve le versement d'une aide financière de 598 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Bantzenheim ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 11
Fixation des taxes et redevances communales

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que les tarifs des taxes et des redevances communales sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le tableau ci-dessous détaille les tarifs :

VILLE DE BANTZENHEIM - TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES 2023
applicables à compter du 01/01/2023

Concessions dans le cimetière		
Objet	**Tarifs 2022**	**Tarifs 2023**
Columbarium 6 urnes pour 15 ans	384.00 €	384.00 €
Columbarium 6 urnes pour 30 ans	768.00 €	768.00 €
Tombe simple pour 15 ans	42.00 €	42.00 €
Tombe simple pour 30 ans	84.00 €	84.00 €
Tombe double pour 15 ans	84.00 €	84.00 €
Tombe double pour 30 ans	168.00 €	168.00 €
Caveau cinéraire 4 urnes pour 15 ans	130.00 €	130.00 €
Caveau cinéraire 4 urnes pour 30 ans	260.00 €	260.00 €
Caveau simple pour 15 ans	328.00 €	328.00 €
Caveau simple pour 30 ans	656.00 €	656.00 €
Caveau double pour 15 ans	452.00 €	452.00 €
Caveau double pour 30 ans	904.00 €	904.00 €

Droits de place aux foires et marchés		
Objet	**Tarifs annuels 2022**	**Tarifs annuels 2023**
Emplacement annuel	100.00 €	100.00 €
Emplacement mensuel	60.00 €	60.00 €
Emplacement occasionnel	15.00 €	15.00 €

Divers		
Objet	**Tarifs 2022**	**Tarifs 2023**
Photocopie A4	0.20 €	0.20 €
Photocopie A3	0.40 €	0.40 €
Extrait de matrice cadastrale	Maintien de la gratuité	

Location salles communales		
Objet	**Tarifs 2022**	**Tarifs 2023**
Maison du citoyen journée	40.00 €	70.00 €
Maison du citoyen week-end	70.00 €	100.00 €
Salle des fêtes journée mai à septembre	100.00 €	120.00 €
Salle des fêtes journée octobre à avril	160.00 €	200.00 €
Salle des fêtes week-end mai à septembre	160.00 €	200.00 €
Salle des fêtes week-end octobre à avril	220.00 €	280.00 €

Le tableau a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve les tarifs des taxes et redevances communales pour l'année 2023 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 12
Recrutement de vacataires

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe qu'il est nécessaire de recourir ponctuellement à des agents vacataires, afin d'assurer des missions ponctuelles.

La rémunération de ces vacataires sera fixée selon un tarif horaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **autorise le Maire à recourir ponctuellement à des agents vacataires afin d'assurer la continuité de la prestation au public ;**
- **fixe la rémunération de ces agents à 20 € brut de l'heure ;**
- **autorise le maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.**

POINT N° 13
Adhésion au service commun
« Secrétariat de mairie itinérant » de Mulhouse Alsace Agglomération

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que dans le cadre de sa démarche de mutualisation avec les communes membres, Mulhouse Alsace Agglomération a, par délibération en date du 27 juin 2022, décidé de la création d'un service commun de secrétariat de mairie itinérant, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service mutualisé géré par Mulhouse Alsace Agglomération permettra le remplacement temporaire d'un(e) secrétaire (maladie, congés de maternité...), un renfort du secrétariat communal, en cas de besoin, et permettra d'assurer la continuité du service public en périodes de transition et de recrutement.

Le recours au service commun, par les communes membres, donne lieu au remboursement de la rémunération de l'agent et des frais annexes en fonction du nombre d'heures d'intervention dans chaque commune.
Ainsi, les communes qui adhèrent au service commun mais ne l'utilisent pas, n'ont aucun frais.

Afin de pouvoir faire appel au service commun de secrétariat de mairie itinérant, il est proposé d'adhérer à ce service commun dans les conditions déterminées par la convention régissant ledit service ci-après annexée.

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 27 juin 2022 ;
Vu l'avis n° CT2022/393 du comité technique en date du 20 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **décide d'adhérer au service commun de secrétariat de mairie itinérant créé par Mulhouse Alsace Agglomération ;**
- **approuve les termes de la convention régissant le service commun de secrétariat de mairie itinérant et ses annexes ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.**

POINT N° 14
Convention de mutualisation du camion nacelle

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'en 2016, dans le cadre de la mutualisation des matériels, les communes de Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau ont décidé d'acquérir en commun un camion-nacelle qui sera mis à disposition des services techniques des quatre communes concernées.
Le bien a été acquis par la commune de Petit-Landau avec une participation financière de la CCPFRS à hauteur de 50 % du montant HT et des trois autres communes pour la somme restante.
La présente convention a pour objet de fixer les modalités pratiques d'exploitation de l'équipement mis en commun.

Avec l'accord de ces quatre communes, les communes de Bantzenheim et Chalampé rejoignent la mutualisation de cet équipement au 1er janvier 2023.

Les frais inhérents au véhicule (carburant, assurance, entretiens, réparations, contrôles techniques annuels, paiement de la franchise en cas de sinistre...) seront avancés par la commune de Petit-Landau.
Avant le 30 novembre de chaque année, la commune de Petit-Landau adressera un bilan exhaustif et détaillé du coût annuel aux autres communes qui s'engagent à rembourser à la commune de Petit-Landau leur quote-part des frais avant le 31 décembre de chaque année.

Répartition des frais :

	Quote-part Frais annuels
Bantzenheim	1/6
Chalampé	1/6
Hombourg	1/6
Niffer	1/6
Ottmarsheim	1/6
Petit-Landau	1/6

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

M. Daniel GODINAT demande s'il faudra un autre CACES pour le conducteur de la nouvelle nacelle qui monte plus haut ?

M. le Maire précise qu'il s'agit du même CACES. Les vérifications ont été faites par rapport à ce certificat et à d'autres habilitations, préalablement à notre prévision d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **approuve la mise à disposition du camion nacelle selon les modalités définies dans la convention de mise à disposition ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.**

POINT N° 15
Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement année 2021

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que :

SERVICE EAU

CARACTERISTIQUES GENERALES

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire de la Commune.
Les Communes de BANTZENHEIM et RUMERSHEIM se sont groupées en syndicat en 1947 pour assurer l'alimentation en eau potable de leurs communes respectives.
Ce syndicat gère ses propres installations, assure la production de l'eau qu'il vend aux 2 Communes membres.
La station de pompage est située à l'ouest du canal d'irrigation en bordure de la forêt de la Hardt sur le ban de RUMERSHEIM.
L'eau est acheminée jusqu'aux châteaux d'eau de RUMERSHEIM (capacité : 200 m^3) et de BANTZENHEIM (capacité : 800 m^3) par 2 conduites de 125 mm.
Le niveau de la nappe phréatique dans laquelle l'eau est puisée varie entre 13 et 16 m de profondeur.

Entre le pompage et la distribution, l'eau ne subit aucun traitement avant sa distribution.

Des analyses ont été régulièrement effectuées par le Centre d'Analyses et de Recherches d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, à la mairie et à la pharmacie :

- A BANTZENHEIM, les prélèvements ont été effectués les 22.01 - 28.07- et 03.12.21

Dans le cadre du contrôle sanitaire instauré en application du code de la santé publique, l'ARS nous communique le résultat du contrôle sanitaire de l'eau distribuée dans le Haut-Rhin destinée à la consommation humaine.

En ce qui nous concerne, nous avons une eau de bonne qualité :

- La teneur en nitrates est inférieure à 25 mg/l (en moyenne 15.6 mg/l pour un taux limite de qualité de 0.50 mg/l).
- L'eau est moyennement dure : 26.4°F.
- PH : 7.6
- L'eau n'est pas turbide.

Les analyses effectuées régulièrement pour le compte du Syndicat d'eau et par ailleurs les prélèvements effectués dans la Commune permettent de qualifier notre eau d'excellente qualité.

DISTRIBUTION DE L'EAU

♦ Indicateurs techniques

- La Commune compte actuellement 1 627 habitants.
- 732 branchements domestiques.
- Le volume d'eau fourni par le Syndicat à la Commune est de 95 486 m^3.
- Le volume facturé aux particuliers : 73 644 m^3

Une quantité d'eau n'est pas revendue, elle correspond à la consommation :

- Des travaux communaux et l'arrosage de certains espaces verts.
- Des exercices incendie.
- Des fuites.

ELEMENTS FINANCIERS

♦ Prix brut d'un m^3 d'eau

Prix d'achat au Syndicat	0.36 €

♦ Prix de vente au particulier

Prix du m^3 consommé	1.020 €
Taxe anti-pollution	0.350 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.233 €

♦ Location annuelle des compteurs

¾ pouce	6.71 €
1 pouce	12.50 €
Calibre supérieur	63.81 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

CARACTERISTIQUES GENERALES

La station d'épuration intercommunale, mise en service le 26.02.2007, est située au lieudit «Ober Flagrien» à BANTZENHEIM, sur les parcelles cadastrées section 42 n° 27 et 28 d'une superficie de 121,64 ares.

Son fonctionnement est assuré par le SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE, chargé d'établir le rapport annuel pour cette partie.

FONCTIONNEMENT

Sur le site de BANTZENHEIM, restent le dégrilleur et les trois bassins d'orage.
La Commune assure toujours l'entretien des canalisations et des stations de relevage sur son territoire.

INDICATEURS TECHNIQUES

Volumes soumis à la taxe d'assainissement : 71 788 m^3
On compte 11 maisons non raccordées et 4 non raccordables.

INDICATEURS FINANCIERS

La redevance d'assainissement, applicable au 01.01.2021, a été fixée à 0,540 €/m^3. Elle s'applique au nombre de m^3 d'eau consommés par les administrés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Cette redevance est perçue bi-annuellement. Elle figure sur la facture d'eau.

S'ajoute une redevance de 0,851 €/m^3 versée au SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE calculée sur les m^3 consommés.

♦ Compte Administratif 2020

♦ Section d'exploitation

Dépenses	314 322.89 €
Recettes	346 880.92 €
Résultat exercice 2021	32 558.03 €
Résultat antérieur	145 399.05 €
Résultat clôture 2021	177 957.08 €

♦ Section d'investissement

Dépenses	161 849.55 €
Recettes	253 804.20 €
Résultat exercice 2021	91 954.65 €
Résultat antérieur	- 300 632.73 €
Résultat clôture 2021	- 208 678.08 €

soit un déficit global de clôture de 30 721.00 €. (reste un emprunt à réaliser).

Les dépenses d'investissements concernent essentiellement des travaux de nouveaux branchements, de réparations suite à des fuites, l'acquisition de radios et compteurs, ainsi que le solde de travaux AEP Programme 2020.

La Commune assure entièrement l'entretien du réseau d'eau sur le domaine public. En ce qui concerne les réparations sur le domaine privé, c'est l'affaire et la responsabilité du propriétaire selon un règlement approuvé le 18.01.1993, réactualisé le 16.05.2017 par le Conseil Municipal.

Les fuites signalées sur le réseau public sont détectées et réparées dans les meilleurs délais possibles grâce au suivi régulier des consommations.

Une synthèse a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
- **adopte le rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement.**

POINT N° 16
Délégation de service public conclue avec la SPLEA
Convention de refacturation des charges 2019 pour l'extrascolaire et reversement des recettes

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que deux délégations de service public (DSP) avaient été conclues à compter de 2015 avec la SPLEA par l'ex CCPFRS pour la gestion des sites petite enfance, d'une part, et pour la gestion des sites périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse territoriale d'autre part.

Concernant cette dernière DSP, il avait été convenu, lors de la reprise au 01/01/2017, que m2A assure pour une durée de 2 ans l'ensemble des compétences objet de la DSP, soit jusqu'au 31/12/2018.

A compter du 01/01/2019, les communes sont donc redevenues compétentes en ce qui concerne l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire du mercredi et des vacances scolaires ainsi que de l'animation jeunesse territoriale.

Par une délibération du 18/06/2018, les DSP avaient été prolongées, par voie d'avenant, jusqu'au 31/08/2019. M2A a donc continué d'assurer le paiement de la contribution forfaitaire et des charges liées à la DSP, ainsi que l'encaissement des recettes familles et CAF pour l'ensemble des services y compris ceux relevant de la compétence des communes.

Il convient donc de prévoir une convention de reversement pour la période du 1er janvier au 31 août 2019, prenant en compte les dépenses engagées par m2A ainsi que les recettes perçues par l'agglomération en ce qui concerne l'exercice des compétences communales.

A ce titre, dans le cadre de l'élaboration de son bilan 2019, la SPLEA doit ventiler l'ensemble des charges et des recettes pour chacune des activités dont elle a la charge. Sur la base de ces éléments et de la clé de répartition validée par la CLECT dans le cadre de la répartition des ACTP, le montant reversé (recettes) et prélevé (charges) à chacune des communes pourra être déterminé.

La convention a ainsi pour objet de définir les conditions de reversement des charges et des recettes entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes de l'ex CCPFRS concernant l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire et l'animation jeunesse territoriale sur la période de janvier à août 2019.

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

M. Thierry SALTZMANN voit qu'il y a des clés de répartition, mais y a-t-il des montants aussi ?

M. Jean-Marc PILOT informe qu'effectivement c'est le cas. Le montant des charges versées à la m2A pour la période est de 105 172 €. Il y a des recettes qui ont été perçues par m2A de 33 422 €. Ils ont retranché tout cela donc le coût pour les communes est de 71 000 €. La CAF a fait une extourne de 60 000 € répartis aussi sur les six communes ; nous allons récupérer 9 054 € de la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **approuve le projet de convention relatif à la refacturation des charges 2019 pour l'extrascolaire ainsi que le reversement des recettes ;**
- **charge M. le Maire de la signature de la convention et de tout document y afférant ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.**

POINT N° 17
DELEGATION DE SIGNATURE : INFORMATIONS

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

URBANISME

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Michèle BARTH – Isabelle BASTIEN-BOISUMEAU
Propriété sise 2 rue de Strasbourg
Cadastrée section 1 n° 78 d'une superficie totale de 3.99 ares.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

MARCHE PUBLIC

- **Avenant**

Marché	Date	Lot		Entreprise	Avenant	Montant HT
Pôle Médical	nov-22	6	BARDAGE TERRE CUITE	DEGANIS	1	768.80 €
Rue de Battenheim	dec-22		Lot unique	CREATIV TP	1	13 940.90 €
					TOTAL	14 709.70 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 18
INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1er Adjoint au Maire

- **AG Festivités et Traditions**
  Association dynamique avec esprit de convivialité et d'entraide important. Les comptes sont excédentaires, les animations 2022 sont reconduites sur l'année 2023. Demande à bénéficier d'une aide pour les enfants du théâtre sur le type de celle proposée pour les licences des enfants des écoles de foot, tennis, judo et musique.
  Remerciements aux services techniques, administratifs de la mairie et à la municipalité pour leur aide.

- **Conseil des enfants**
  Les élections ont eu lieu le 15 novembre. 8 conseillers ont été élus.
  Le premier conseil municipal a eu lieu le 24 novembre, les enfants ont exprimé leurs idées qui feront l'objet de discussions et de décisions. Ils travailleront sur les jeux qui figureront sur le projet de réfection du parc et plus tard sur le réaménagement de la cour de l'école.
  Création d'un logo du conseil, après plusieurs tours de table ils ont choisi le chat.

  Mme Céline MIEHE demande si les séances du conseil des enfants sont publiques.

  M. Jean-Marc PILOT répond qu'elles le sont effectivement afin que les parents puissent y assister. Il n'est pas sûr que les dates aient été annoncées dans la lettre d'information mensuelle « Bantzenheim, ça bouge ». On pourra y remédier sans problème.

- **Transferts compétence Eau**
  Le déficit du budget annexe de la commune sera repris par M2A.
  Conférence des maires le 19 novembre sur le transfert de la compétence eau.
  Chaque commune de la M2A sera représentée dans le conseil d'exploitation. Création d'un bureau avec un représentant par secteur, Bantzenheim sera sur le secteur ex-Communauté de communes de la bande rhénane.
  Création de la régie, ce service de l'eau sera étoffé en personnel et une information aux habitants sera diffusée en décembre.
  La commune gardera les interventions, les dépannages sur les réseaux en 2023 jusqu'à ce que le fonctionnement de la nouvelle régie permette un transfert complet. Les interventions et le temps passés par les services techniques de la commune seront refacturés à la régie.

  Concernant l'eau, lors du conseil d'agglomération d'hier soir, la Régie a été votée.
  M. Jean-Marc PILOT précise qu'il y aura un courrier qui sera distribué à tous les habitants pour leur expliquer ce qui va se passer dans les prochains temps.

- **Marché de la St Nicolas**
  Le marché a été un véritable succès, au-delà des espérances ; les commerçants et associations étaient ravis. Le député Bruno FUCHS et le vice-président de la CEA Marc MUNCH, étaient présents lors de cet après-midi.
  Remerciements aux services municipaux, à Jan Radzuweit pour leur travail et leur implication pour la réussite de cet après-midi festive.

Une réunion de retour d'expérience sera programmée dans les prochains jours qui décidera également de le reconduire ou non l'an prochain.

M. le Maire ajoute que dans les élus présents au marché de la Saint-Nicolas il y avait Mme Christelle RITZ, conseillère régionale, et en mon nom et au nom de l'ensemble du conseil je tiens à féliciter M. PILOT pour l'organisation de ce marché de la Saint-Nicolas qui a représenté un travail phénoménal au niveau logistique.

- **SPLEA -** Conseil d'administration SPLEA
  Présentation du bilan financier perte en 2022 de 102K€. Malgré ceci la situation est encore à l'équilibre avec un fonds de roulement de 1116K€ soit 4 mois et demi de fonctionnement. Incertitude sur l'avenir qui dépendra de l'inflation et de la refonte de la grille de salaire programmée pour 2024.

- **Syndicat d'eau Bantzenheim-Rumersheim**
  Le syndicat ne sera pas impacté par le transfert de compétence eau à M2A. Le syndicat reste en l'état et M2A a proposé au syndicat un siège invité au conseil d'exploitation.
  Le représentant du syndicat sera désigné lors de la prochaine réunion.
  Préparation du budget investissement 2023.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2ème Adjointe au Maire

- Dimanche 13/11 réunion AG des arboriculteurs qui ont évoqué des problèmes de framboisiers, les plantations faites étant à remplacer en quasi-totalité. Une information a été mise sur les panneaux lumineux pour annoncer leur recherche de personnes intéressées par un séminaire de formation sur la taille des arbres.

- Atelier AURM vendredi dernier sur la piétonisation et l'importance de la place du piéton dans la circulation. Présence régulière à des ateliers de mobilité douce très à l'ordre du jour concernant les pistes cyclables, les améliorations possibles, les espaces dédiés aux piétons et aux vélos.

- Travaux : le pôle médical est terminé et pourrait accueillir en janvier 2023 les premiers occupants si tous les documents administratifs auront pu être finalisés.

- Rue de Rumersheim après les différentes informations eues sur le mauvais état de cette rue, une couche d'accrochage et une couche de roulement variant de 5 à 7 cm d'enrobés ont été réalisées pour qu'elle soit à nouveau praticable. Il ne faudrait pas qu'elle serve de piste de décollage maintenant (mention identique dans le bulletin communal).

- Salle de convivialité en cours. La kitchenette a été installée. Il reste à faire des travaux de peinture mais après la résolution des problèmes d'infiltration. Il est prévu qu'elle soit opérationnelle pour début 2023.

- Bulletin communal (en remplacement de Frédéric) en cours de finalisation pour une parution en janvier 2023.

- Travaux dans la Maison pour Tous de Familles Solidaires qui n'est pas un chantier suivi par la commune. Il y aura 4 logements mis à disposition (2 T1, 1 T2 et 1 T3) de personnes qui souhaitent vivre chez elles mais avec un espace à partager en commun. Au rez-de-chaussée il y a donc une salle commune ouverte sur le village offrant un lieu de convivialité également pour les habitants qui souhaiteraient aller voir les occupants de cette maison.

Une première réunion de présentation du projet a eu lieu en mairie mais sans aucune participation des habitants de la commune. Prochaine réunion le 19/12/2022 en mairie avec feuille de renseignements à remplir pour les personnes intéressées. La porte est ouverte aux personnes présentant un léger handicap. Il serait nécessaire de diffuser l'information autour de vous. À partir d'avril ces logements seront mis en location pour 4 locataires.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4ème Adjointe au Maire

- **Fêtes des ainés**
  - La fête aura lieu ce dimanche 18 décembre (même jour que la coupe du monde de foot)
  - 172 personnes sont inscrites, et nous serons 189 avec les membres du Conseil
  - Nous offrirons en tout 260 colis
  - Liste pour distribution des colis à domicile à compléter en fin de réunion.

- **Etude Aménagement/Sécurisation Rues**
  - Le RDV avec l'AURM (Mme Begoc) a eu lieu le 1er décembre
  - Le but est d'essayer de trouver des aménagements qui amélioreront la sécurité dans les rues
  - Rues proposées dans l'étude (si nous l'accepterons) :
    - Rue du Général de Gaulle
    - Rue de la Verdure
    - Rue de la Hardt
    - Rue de Battenheim
    - Rue de l'Eglise
  - Nous aurons un retour, avec une estimation budgétaire courant janvier pour décision lors du CM qui suivra.

- **Sécurité Routière**
  - Participation à une réunion de travail le 28/11
  - Groupe créé suite :
    - Aux nombreuses alertes remontées par les élus lors des réunions CISPD
      - Vitesse
      - Transit important
      - Nuisances sonores
      - Stationnements
      - Rodéos
    - A une proposition de M. le Préfet adressée aux présidents des communautés de communes, de mettre en œuvre des solutions qui s'inscrivent dans cette thématique

- **AG TCB**
  - Le 17/11/22 (en remplacement de Frédéric)
  - Association qui fonctionne bien
  - 2022 :
    - Adultes : 26
    - Jeunes : 30 (effectif en hausse)

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 19
DIVERS

M. le Maire transmet les informations suivantes :

A. Remerciements

Anniversaires
Remerciements de la part de :
- M. Gilbert PATOIS, 80 ans
- Mme RUBIERO Madeleine, 85 ans

B. Transmission des invitations et PV du CM

A partir de l'an prochain, l'ensemble des invitations et PV relatifs aux conseils municipaux sera déposé sur la GED. L'exemplaire papier ne sera plus transmis par voie postale.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

M. Jean-Luc LINDECKER souhaite savoir ce qu'il en est du potelet en face de l'église. Samedi dernier une personne âgée a eu du mal à monter avec son chariot à roulettes.

M. le Maire informe que le potelet a été commandé et qu'il sera mis en place dès réception.

M. Jean-Luc LINDECKER demande ce qu'il en est du parking de la maison VOGEL vu qu'il faudra prévoir des places pour les voitures le jour où la Maison pour Tous sera ouverte.

M. le Maire répond que l'opération de démolition de cette maison sera lancée courant 2023.

Mme Edith ZANINETTI précise qu'il n'y a normalement pas de problème de stationnement à la Maison pour Tous puisqu'il y a des parkings à l'arrière et à l'avant.

M. Jean-Luc LINDECKER ajoute que le club des quilles voudrait inviter la municipalité à une initiation aux quilles qui se déroulerait un vendredi soir avec une petite collation. Dès que la date exacte sera connue la municipalité sera recontactée pour l'inscription des participants.

Mme Erika HELM-KUPPEK souhaite savoir s'il est prévu de refaire les cuisines dans la salle des fêtes ? Il a été constaté récemment que l'évier était complètement bouché, et des traces de moisissure ont été remarquées dans la pièce à côté.

M. le Maire en a été informé et demandera aux services techniques si ces problèmes ont été résolus.

Mme Edith ZANINETTI en a pris bonne note. Elle ajoute qu'à plus ou moins longue échéance il faudra revoir ce bâtiment pour lequel les travaux s'annoncent divers et complexes.

Mme Linda MANA aborde un point discuté en juin ou en septembre dernier, lors d'un conseil, concernant le personnel communal pour faire le point des besoins, des maladies, etc., et évoqué l'organigramme. Pour ce point elle voudrait préciser « qu'on », (ne sachant pas qui) « ait suggéré s'être intéressé aux salaires des employés communaux ». Elle tient à dire qu'à aucun moment, pour sa part, il n'a été question de connaître le salaire des employés.

Elle a souhaité revenir sur des travaux dont il avait été question pour 2023 concernant l'isolation des logements communaux et évoqués lors du budget primitif d'avril. Mme Linda MANA souhaite savoir où en sont les travaux prioritaires vu les conditions climatiques actuelles puisqu'il était question d'économies d'énergie parce qu'en cette période de froid intense il ne faudrait pas que les locataires privilégient le fait de se chauffer au détriment des loyers ou d'autre chose.

M. le Maire répond que rien n'a encore été fait pour les logements communaux.

Mme Edith ZANINETTI intervient en précisant qu'il y a peut-être des opportunités pour obtenir des subventions dans ce domaine mais il faut vérifier l'état d'avancement de ce dossier.

M. le Maire rajoute que ce sont des dossiers énergétiques suivis de très près et largement débattus en conseil d'agglomération pour des logements sociaux ou autres qui deviennent des passoires. Une demande de subvention sera adressée à l'ADEME ou à un autre organisme.

Mme Claire RADZUWEIT rappelle qu'il y avait une réunion par rapport aux économies possibles par la commune, et souhaite des précisions par rapport aux économies faites sur les illuminations.

Mme Edith ZANINETTI indique qu'une partie de la rue du Général de Gaulle est mise en essai, pour des économies, entre la rue des Alpes et la sortie vers Chalampé. Nous y avons placé des pièces supplémentaires à 70 €/pièce par candélabre, descendu la luminosité à 10 % le soir à partir de 23h jusqu'à 5h du matin et trouvé que c'était presque suffisant, mais il faudra revoir la question après dépose des luminaires de Noël. Dans le cas contraire on montera à 20 ou 30 % mais le mieux serait de constater sur place. Le taux de démarrage du lampadaire a été descendu à 80 %.

Pour répondre à une question posée précédemment, Mme Edith ZANINETTI informe que seule la serre des bouturages est chauffée. Les autres serres sont programmées en « hors gel ».

M. le Maire reprend la parole pour signaler que Mme Sylvie FILLOUX va prendre sa retraite en janvier, évoquant quelques péripéties de leurs premières missions qui ont laissé des souvenirs mémorables. En son nom et au nom de tous les collègues, il la remercie pour toutes ces années de collaboration incluant des moments difficiles et d'autres plus gais.

Mme Edith ZANINETTI a, pour l'occasion, composé un joli poème approprié à son nouveau statut de retraitée. M. Daniel GODINAT et Mme Linda MANA remercient également Sylvie, d'une part pour la tenue de la comptabilité de l'Association Foncière et d'autre part pour sa gaîté, et les précisions qu'elle a toujours partagées avec les conseillers.

M. le Maire souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

La séance est close à 21h50.

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

